

## **SAMEDI 6 NOVEMBRE 2021**

**Elus présents :** Jean-Philippe STEFANINI ; Valérie BERGER-CAPBERN ; Yves BOEHM ; Sylvine BROUTE ; Benjamin CLEMENT-AGONI ; Pierre DELENNE ; Nelly DEVILLE ; Fabrice LAPERGUE ; Pierrick MERINO.

**Membres de la DTN :** Rémi GARDIN ; Marie-Violaine PALCAU.

**Présidents de Ligue ou représentants :** Stéphane BERTHELOT Nouvelle-Aquitaine ; Dominique BRET Île-de-France ; Jean-Pierre CALANDOT Normandie ; Patrick CAPBERN Occitanie ; Laurent CHAMPIGNY Provence-Alpes-Côte d'Azur ; Bernard DAHY Auvergne-Rhône-Alpes ; Régis FLAMENT Centre-Val de Loire ; Joël LE COZ Bretagne ; Valentin PALCAU Bourgogne-Franche-Comté ; Bertrand PATURET Hauts-de-France ; Philippe POGU Grand-Est ; Yann RICHARD Pays-de-la-Loire.

### **Situation en termes d'adhérents**

8565 à fin octobre ; en recul par rapport à 2019 : 9149 soit - 581 et par rapport à 2020 : 8679 = une baisse de 6,5%, perte honorable par rapport à d'autres disciplines sportives.

Un signal vert : le nombre de nouveaux licenciés depuis septembre - 921, meilleur chiffre depuis 5 ans -, essentiellement dans les clubs de plus de 35 licenciés, offrant une activité régulière de pratique.

Par rapport à l'objectif 10000 licenciés, la pandémie a fait revenir 5 ans en arrière avec des chiffres équivalents à ceux de 2015.

A noter, dans le cadre du dispositif Pass'Sport, 38 clubs en ont délivrés 132 (15 à Vervins ; 8 à Quimper).

### **Présentation du Projet Fédéral**

La présentation donne lieu à échanges et explications de certains éléments :

- Perte de la moitié des licenciés au bout de 3 ans ;
- Budget d'un million environ dont 5% pour la communication ; question des partenariats, pistes pour le modèle financier ;
- Courses urbaines formats MD et LD, rappels réglementaires ;
- Féminisation des équipes dirigeantes : ligues = 32 % BD, 28 % CD / comités départementaux = 24,5 % BD, 27 % CD ; mixité, souci très fort du Ministère avec le projet de loi sur le sport imposant la parité totale dans les instances dirigeantes nationales et leurs structures déconcentrées (tolérance écart d'1 personne entre hommes et femmes) ; travail du CNOSF sur le sujet ;
- Question de la carte comme équipement sportif et notion ERPA.

### **Projet Sportif Fédéral**

Des remerciements sont adressés aux membres de la commission pour leur travail.

La mise en place du PSF au niveau territorial a été bonne. A ce jour, il n'y a pas d'informations officielles pour 2022 mais il est probable qu'il y aura de la souplesse par rapport aux bilans.

### **Pré-accession au Haut Niveau**

Les évolutions et la nouvelle terminologie sont liées à la manière d'envisager le Haut Niveau par l'ANS et le Ministère des Sports. Ainsi, la pré-accession est du ressort de la Ligue avec financement dans le cadre du PSF, le groupe - 18 constituant l'accession au Haut Niveau est du ressort fédéral.

Les RDE, ouverts à tous, ont pour objectif d'identifier les potentiels, d'offrir une préparation homogène, de même qualité pour tous les jeunes, de constituer au sein de chaque Ligue un groupe « Performance » avec accès à un cahier d'entraînement numérique. Le passage par ce groupe est très fortement souhaité, les sportifs sélectionnés en GF- 18 y étant intégrés.



Dans cette perspective, une prestation lors d'un RDE et lors d'un stage Ligue maximum peuvent être apportées de la part de la DTN pour les jeunes du groupe « Performance ».

Une communication en direction des référents jeunes avec copie aux présidents de Ligue est à venir. Il pourrait être intéressant d'envisager une formation par visioconférence à destination des moniteurs et entraîneurs ayant en charge ces jeunes.

### **Plan Ethique et intégrité**

La mise en place d'un tel plan résulte d'une pression très forte du Ministère des Sports, même si le Conseil National de l'Éthique fonctionne, au niveau de la fédération depuis plusieurs années et peut être saisi par n'importe quel licencié. La mise en place d'un registre de conflit d'intérêts – retrait dans le cas où est traité un problème concernant sa structure – est à décliner au niveau des structures déconcentrées.

Il est rappelé la nécessité de signer le contrat d'engagement Républicain, préalable à la signature de la future délégation accordée par le ministère chargé des sports à la FFCO.

Il est proposé de modifier le titre du plan en ajoutant et « lutte contre les violences ».

### **Développement Durable**

Plusieurs pistes sont évoquées : mettre en avant ce qui est déjà fait ; désigner un correspondant par ligue ; établir un cahier des charges pour faciliter l'accueil des camping-cars pour les organisateurs ; mettre à jour la page du site de la FFCO, la fiche 23 du cahier des charges des compétitions nationales ; définir les éléments de formation pour les DAR, les animateurs (ce qu'il faut apprendre aux jeunes, questions dans les QCM des balises...) ; mettre des éléments dans le rapport des DAR sur les courses.

Il est rappelé le partenariat avec la MAIF – Sport Planète – à dynamiser : tris des déchets, co-voiturage...

### **Plan de communication**

Il est proposé de faire une présentation de la chargée de communication dans la LOC.

La priorité est à la diffusion des événements internationaux pour donner de la visibilité. Une négociation à 9 000€ pour la diffusion de 3 blocs d'événements (à l'exception de la première étape de Coupe du Monde se déroulant en même temps que le Championnat de France MD) pour lesquels il n'y a pas d'aide possible.

En ce qui concerne les compétitions nationales, a été proposé la rediffusion du CFMD et du Relais Sprint en Corrèze ; le Relais de Catégorie à Risoul ; le CF Sprint à Orléans. La subvention ANS peut couvrir 50% des frais de production TV8 Mont Blanc ce qui représente un tiers du budget d'où la nécessité d'une aide dans les Régions pour les frais annexes par les collectivités territoriales (Risoul OK).

Il est suggéré de faire un teasing à montrer à des partenaires extérieurs à partir du replay de chacune des diffusions.

La question de l'accueil téléphonique de la fédération est évoqué avec proposition de changer le message d'accueil, de communiquer plutôt par mail que par le numéro de téléphone.

### **Modification des redevances fédérales**

Il est proposé de faire payer les conseils donnés à des structures non affiliées (organisatrices de raids par exemple) pour lesquels on délivre des conseils techniques pour respect des règles techniques et sportives.

### **Agenda FFCO**

Toutes les activités de la FFCO, courses, RDE, sont à enregistrer sur l'agenda fédéral, y compris les formations fédérales. L'information sera transmise aux structures quand les modifications du site seront effectuées...

### **Modifications du Règlement des Compétitions.**

Quelques précisions et reformulations sont demandées.

### **Projet de Convention FFCO / Ligue**

Il serait pertinent de le décliner également envers les comités départementaux et les clubs.

Il n'y a pas d'informations ministérielles en ce qui concerne les ETR.

### **Points divers**

Mise en place d'une licence « Famille loisir santé » : 28 % de réduction par rapport à 4 licences soit 78€.



# DIMANCHE 7 NOVEMBRE 2021

**Elus présents :** Jean-Philippe STEFANINI ; Valérie BERGER-CAPBERN ; Yves BOEHM ; Benjamin CLEMENT-AGONI ; Nelly DEVILLE ; Fabrice LAPERGUE ; Pierrick MERINO.

**Membres de la DTN :** Rémi GARDIN ; Marie-Violaine PALCAU.

**Présidents de Ligue ou représentants :** Stéphane BERTHELOT Nouvelle-Aquitaine ; Dominique BRET Île-de-France ; Jean-Pierre CALANDOT Normandie ; Patrick CAPBERN Occitanie ; Bernard DAHY Auvergne-Rhône-Alpes ; Régis FLAMENT Centre-Val de Loire ; Joël LE COZ Bretagne ; Valentin PALCAU Bourgogne-Franche-Comté ; Bertrand PATURET Hauts-de-France ; Philippe POGU Grand-Est ; Yann RICHARD Pays-de-la-Loire.

## Commission des opérations électorales

Cette commission a pour fonction de valider les candidatures au comité directeur (aucune par rapport au poste vacant, d'assurer la réalité des résultats des votes.

Un titulaire et un suppléant étaient à proposer par chaque zone. A ce jour, il n'y a que 2 personnes : Evelyne CAMARROQUE (zone Sud-Est) et Maurice AUBRY (zone Nord-Est). Une relance est faite aux présidents de Ligue.

## Points mis à l'ordre du jour par les Ligues

### - Simplification activité compétitive / activité loisir

Lors des échanges sur ce point, il est rappelé que tous les documents, dans leur dernière version, sont sur le site de la fédération.

La question de l'introduction de tous les loisirs dans la GEC est un moyen de recenser tous les titres de participation, d'assurer la sécurité mais pose un problème par rapport à la notion de classement, tous les logiciels GEC ne permettant pas les mêmes traitements.

Au niveau des titres de participation, le pass'Event pourrait éventuellement être supprimé puisqu'il s'agit d'un pass'Compét lors des courses à étapes, valable sur l'ensemble de l'évènement. En ce qui concerne le pass'Famille, le traitement manuel paraît difficile, il faudrait voir quel nombre est délivré pour mesurer l'impact d'une suppression éventuelle. Valérie BERGER-CAPBERN a pris l'action de faire l'analyse.

Un rappel sur les différents titres de participation et les documents à fournir, notamment pour les mineurs, est à faire. Il est d'ailleurs indiqué que 95% des fichiers csv des courses reçues par la fédération sont non conformes dans leur traitement des titres de participation avec des doublons et l'utilisation de dénominations non conformes (circuit initiation, Initiation long, ... au lieu de pass'Découverte, pass'Compét). Pour éviter un travail long, fastidieux et peu productif au secrétariat administratif, l'ensemble des clubs ont été informés que désormais en cas d'utilisation de dénomination non conforme, il sera systématiquement facturé un pass'Compét.

### - Coopération entre ligues

Cette question se pose par rapport à certains départements excentrés de leur ligue d'appartenance. Des collaborations existent déjà mais, pour faciliter la visibilité, il serait bien de partager systématiquement certaines informations comme les calendriers, notamment de formation, les dates de passage des balises de couleur, des stages jeunes, des challenges des écoles de CO...

Une équipe Ligues dans l'espace Teams serait bienvenue pour partager des informations, des exemples d'aides locales (financières ou communication), des conseils comme cela est fait lors de la conférence des présidents.

### - Période d'affiliation et licence année scolaire

Le comité directeur d'Occitanie a listé les avantages et inconvénients d'un fonctionnement année scolaire / année civile. Il serait plutôt favorable au changement. L'examen des arguments montre que ce n'est pas simple : par exemple, passer en année scolaire puisque septembre correspond au moment où les familles font leur marché lors des forums vs mettre en avant lors des forums qu'adhérer, c'est bénéficier de 4 mois "gratuitement". La question de la gestion financière avec une comptabilité en année civile est évoquée. Celle relative aux championnats de Ligue qualificatifs pour les France en année N-1 ne pose pas de problème puisque c'est déjà possible – il serait bien de le rappeler par un article dans CO'Mag –. Sont également indiqués les points suivants : arrêt de pratique souvent en juin sans reprise en septembre, attente des compétitions avant reprise de licence en début d'année civile, changement de catégorie d'âge. Regarder ce qui se fait dans d'autres fédérations fonctionnant en année scolaire serait pertinent.



C'est un gros chantier qui ne paraît pas la priorité, au niveau fédéral, pour l'Olympiade face aux autres chantiers entrepris, donc une décision éventuellement en fin de celle-ci. La balle est dans le camp des ligues qui pourrait faire un premier retour sur leur position lors de l'Assemblée Générale de mars.

## Questions diverses

### - **Demande de remise de médaille malgré son absence pour une jeune**

Cette décision est conforme au Règlement des compétitions et a fait l'objet d'une discussion en Bureau directeur qui l'a confirmée. Elle a été appliquée ce jour-là à tous les absents. Il est, à ce titre, rappelé que tout coureur peut être appelé pour un contrôle antidopage jusqu'à la remise des récompenses. De plus, la démarche minimale aurait été d'avertir l'arbitre de l'impossibilité de rester.

Les exceptions à la règle qui se sont produits en 2021 correspondaient à des manifestations où la remise des récompenses ont eu lieu non pas le jour même mais le lendemain de la course.

Une réflexion est à avoir sur le protocole de remise des récompenses. Une information est à faire dans le bulletin des experts sur celui-ci.

### - **Courses urbaines : CN, arbitrage, formats...**

Selon le Règlement des compétitions, la mise au Classement National (CN) des formats MD ou LD urbaines n'est pas possible actuellement. Pourtant, certaines courses de ce type y figurent. Si on considère que la mise au CN d'une course est une décision d'arbitrage (ce qui n'est pas l'avis de tous -car il faut différencier arbitrage et mise au CN d'une course.), le Comité directeur ne peut pas revenir à posteriori sur cette décision, l'arbitre prenant ses décisions en toute indépendance mais c'est un problème par rapport à la crédibilité de nos règlements. De même, en absence de réclamation, aucun appel vers une instance de décision supérieure ne peut avoir lieu.

Pour 2021, il est difficile a posteriori de savoir quelle course était urbaine ou non, vu leur dénomination, donc il n'est pas envisagé de retraiter les résultats mis en ligne.

Par contre la décision pour 2022 est claire ; il est de la responsabilité de la Ligue, avec contrôle de la fédération, d'y veiller.

A moyen terme, une réflexion des commissions Pratiques Sportives et Classement est en cours pour structurer cette pratique (Tour Urbain) et voir quels types de courses urbaines pourraient entrer dans un éventuel Classement National dédié.

### - **Possibilité pour un arbitre de courir sans être classé**

La règle est claire : cela n'est pas possible. Toutefois il est noté que dans certaines ligues en manque d'arbitres cette pratique est tolérée tant qu'elle ne nuit pas à l'exercice de leur mission (par exemple sur un circuit court, au milieu de la compétition)

### - **Licencié loisir santé prenant un titre de participation lors d'une manifestation pour pouvoir faire un circuit compétition**

Ceci n'est pas possible. Il serait important de le rappeler dans la Lettre O Licenciés. Par ailleurs il serait intéressant de pouvoir télécharger l'archive fédérale des licences loisir santé mais cela implique des modifications informatiques.

### - **Latence des 5 ans sans licence pour bénéficier du tarif nouvelle licence en septembre**

Cette décision figure dans le mémento administratif. Pour éviter la stratégie "licence en septembre de l'année X valable 16 mois - 9 mois d'arrêt en X+2 - licence en septembre de l'année X+2 pour 16 mois", il faut laisser un minimum de 3 ans d'interruption.

Ce point sera examiné en comité directeur.

### - **Cartographie : convention, superficie et cartes obsolètes**

Un modèle de convention existe de même que des moyens pour vérifier la conformité à l'aide du logiciel OCAD. Il est également possible d'envoyer une personne sur le terrain et, dans le cadre d'une compétition, c'est une des missions du CCR de vérifier la carte.

En ce sens, la ligue Grand Est a mis en place une commission Cartographie dont les missions sont de connaître le plan cartographie pour l'année N+1, de différencier carte de compétition et d'initiation. Il est noté que les cartographes ont parfois des difficultés à entendre les remarques.



Il est rappelé la mise en place d'une formation de formateurs Cartographie de proximité qui a déjà débuté pour la ligue de Nouvelle Aquitaine, les ligues Hauts de France / Ile de France / Grand Est et Normandie.

Il semblerait que les déclarations de cartes conduisent à une surévaluation du nombre de km<sup>2</sup> cartographiés. Sur le site, il est important de ne pas supprimer les cartes mais de les mettre en obsolètes.

- **Présence de clubs n'existant plus dans le menu déroulant**

Ceux-ci seront supprimés.

Cette demande liée au site internet permet de faire le point sur la situation relative à nos sites internet. Le projet de développement d'un nouvel outil lancé en 2017 s'étant enlisé, nous sommes entrés en conflit avec le prestataire retenu et avons dû entamer une procédure judiciaire pour obtenir le remboursement partiel des sommes engagées. Cette procédure s'est conclue très récemment par une transaction amiable sur la base de nos demandes de remboursement de fin 2019.

En conséquence, la fédération fonctionne toujours avec l'ancien site avec des opérations de maintenance faites par la société KISIS qui en était le concepteur. Chaque demande de modification non prioritaire nécessite un délai de prise en charge d'environ 3 mois. La solution actuelle présente toutefois des risques du fait de l'obsolescence technique et fonctionnelle des outils de base et du caractère fragile de la société KISIS.

Nous gardons donc en tête la possibilité de redévelopper un nouveau site mais pour ce faire il est important d'élaborer une spécification précise, la plus exhaustive possible. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues dans la commission Numérique pour faire avancer le sujet.

- **Mise en place de KO sprint**

Il n'est pas envisagé d'introduire ce format pour l'instant dans le règlement des compétitions car c'est très complexe à tracer et à organiser.

- **Formation : mise en place d'une formation pour les animateurs sportifs BAFA pour intervenir pour des niveaux vert/bleu ; formation de directeur de course**

La commission Formation travaillera ces points, le 2<sup>ème</sup> étant en cours.

- **Article sur l'utilisation SIAC**

Un tutoriel pourrait être demandé à Sport Ident.

- **Déclinaison du projet fédéral dans les clubs**

Dans toute demande de subvention, le projet de l'association est demandé. Celui-ci doit être en cohérence avec le projet de la Ligue et le projet fédéral.

- **Non validation TN malgré la satisfaction des coureurs**

C'est le CCN qui décide de la validation en prenant en compte l'ensemble des éléments et non seulement le jour de la course. Les problèmes rencontrés seront traités lors du séminaire TN/CCN.

Le Président  
Jean-Philippe STEFANINI

La Secrétaire Générale  
Dominique BRET

